

**Service instructeur**

DEAA - direction europe, attractivité et  
aménagement

**Service consulté**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT AU SEIN DU COMITE  
DE PILOTAGE DEPARTEMENTAL DES SOINS DE PROXIMITE DU HAUT-RHIN**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de désigner les représentants du Département au sein du comité de pilotage départemental des soins de proximité du Haut-Rhin.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires lors de sa réunion du 4 septembre 2017.

La nouvelle convention médicale nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'Assurance maladie, conclue le 26 aout 2016, a été approuvée par arrêté du 20 octobre 2016.

Afin de lutter contre les disparités de répartition des médecins libéraux sur le territoire, cette convention a mis en place de nouvelles mesures destinées à renforcer les dispositifs existants afin de favoriser le maintien et l'installation des professionnels de santé. Une concertation régionale a été engagée le 29 mars 2017 et sera déclinée à l'échelon départemental au sein d'un comité de pilotage des soins de proximité.

Dans le cadre du Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2027, l'Agence Régionale de Santé souhaite arrêter une nouvelle stratégie pour renforcer les soins de proximité dans les territoires, ce qui se traduira par l'élaboration d'un schéma cible. Ce dernier constituera le volet santé du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Pour cela, un comité de pilotage des soins de proximité est mis en place, composé comme suit :

Au titre des élus :

- 1 représentant du Conseil régional,
- 2 représentants du Conseil départemental,
- 2 à 3 représentants de l'Association départementale des maires et des intercommunalités.

Au titre des institutionnels :

- 1 représentant de la Préfecture,
- le délégué territorial de l'ARS,

- le directeur de la CPAM 68,
- 1 représentant de la MSA,
- 1 représentant de la faculté de médecine.

Au titre des professionnels :

- 1 représentant de chaque URPS,
- 1 représentant de chaque ordre départemental,
- 1 représentant local de la Fédération des Maisons de Santé,
- 1 représentant des centres de santé,
- 1 représentant des usagers,
- 1 ou plusieurs représentants des structures d'appui aux professionnels,
- 1 représentant des associations d'interne et de REAGJIR,
- 1 représentant de la régulation libérale,
- 1 représentant des services d'urgence,
- 1 représentant de chaque fédération : FEHAP, FEHF, FHP.

Ce comité a pour rôle et missions de:

- Anticiper les départs en retraite de professionnels de santé par territoire de proximité,
- Identifier les dispositifs et structures sur lesquels s'appuyer pour rendre attractifs les territoires et réaliser des recrutements médicaux,
- Renforcer les structures existantes, ou générer des nouveaux projets d'exercice coordonné en mobilisant tous les leviers disponibles,
- Construire avec les professionnels et les élus un plan d'actions par territoire de proximité identifié comme prioritaire,
- Définir, pour le 31 octobre 2017, un schéma cible visant à maintenir, conforter et développer l'offre de premier recours dans les territoires prioritaires définis conjointement :
  - à partir de constats partagés par tous,
  - en s'appuyant sur l'ensemble des leviers et mesures incitatives,
  - en cohérence avec les différentes actions menées par tous les acteurs du territoire,
- S'appuyer sur le volet santé du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité au public en cohérence avec le projet régional de santé

Ainsi, je vous propose de désigner deux représentants du Conseil départemental du Haut-Rhin au sein de ce comité de pilotage :

- Mme Karine PAGLIARULO,
- M. Alain COUCHOT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Brigitte KLINKERT